



Communiqué de presse du 29 mai 2026

**Communiqué de presse  
à la suite de l'annonce d'une salle d'audience à Fleury-Mérogis**

Le Syndicat de la magistrature a appris hier 28 mai 2026 par voie de presse la création, à l'initiative de Gérald Darmanin, d'une salle d'audience au sein du domaine pénitentiaire de Fleury-Mérogis à compter de la fin d'année 2027.

Les prévenu·es qui y sont incarcéré·es se verraient donc désormais jugé·es directement sur place afin de limiter l'extraction des détenus dangereux.

Dans la droite ligne des audiences en visioconférence et du plaider-coupable, Gérald Darmanin poursuit son entreprise de casse de la justice.

Un procès juste et équitable ne peut avoir lieu entre les murs d'une prison. Faire siéger un tribunal judiciaire dans une enceinte de l'administration pénitentiaire violerait les principes fondateurs de la procédure pénale : la présomption d'innocence, l'apparence d'impartialité des juges, l'ouverture des audiences au public et à la presse. De telles salles d'audience marqueraient ainsi une dégradation profonde de l'acte de juger.

Ce projet illustre à la fois le sous-dimensionnement des effectifs pénitentiaires chargés d'assurer le transport des personnes détenues au tribunal et la relégation des tribunaux au statut d'annexes pénitentiaires, déshumanisant à la fois justiciables et magistrat·es.

Le Syndicat de la magistrature combattrait ce projet inique et toutes ses éventuelles déclinaisons.